

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 janvier 2002
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général
sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban****(Pour la période allant du 21 juillet 2001 au 16 janvier 2002)****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1365 (2001) du Conseil de sécurité en date du 31 juillet 2001, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, s'achevant le 31 janvier 2002. Il traite des faits nouveaux intervenus depuis mon dernier rapport sur la question, en date du 20 juillet 2001 (S/2001/714).

II. Situation dans la zone d'opérations

2. La situation est restée généralement stable dans la plus grande partie de la zone d'opérations de la FINUL, à l'exception de tensions persistantes, et de violations de la Ligne bleue dans la zone des fermes de Chebaa (voir par. 4 plus bas). Durant la période considérée, le nombre de ces violations a diminué; il s'agit le plus souvent de la traversée de la Ligne bleue par des bergers, des pique-niqueurs et, de temps en temps, des véhicules, une seule violation ayant été enregistrée du côté israélien.

3. Cependant, des avions israéliens ont violé la Ligne bleue presque tous les jours, pénétrant en profondeur dans l'espace aérien libanais. Ces incursions, surtout quand elles ont lieu à basse altitude et que les appareils franchissent le mur du son au-dessus de zones peuplées, ne sont pas justifiées et causent une grande angoisse au sein de la population civile. Ces violations aériennes se poursuivent, malgré

les démarches répétées entreprises auprès des autorités israéliennes par moi-même, par d'autres responsables des Nations Unies et par un certain nombre de gouvernements intéressés. Au 11 octobre, mon Représentant personnel au Liban, M. Staffan de Mistura, a commencé à rendre publiques des déclarations ayant le même objet, chaque fois qu'il se produit une violation de l'espace aérien. Il a également réaffirmé qu'aucune violation de la Ligne bleue ne pouvait être acceptée par les Nations Unies et qu'une violation donnée ne pouvait en justifier une autre.

4. Des violations graves du cessez-le-feu ont eu lieu dans le secteur des fermes de Chebaa. Le 3 octobre, le Hezbollah a tiré 18 missiles et 33 obus de mortier sur deux positions israéliennes sur la Ligne bleue au sud-est de Kafr Shuba. Le 22 octobre, le Hezbollah a tiré 10 missiles et 61 obus de mortier sur cinq positions israéliennes à peu près au même endroit. Dans ces deux cas, les forces de défense israéliennes ont riposté par d'intenses tirs d'artillerie et de mortier, du côté libanais de la Ligne bleue, dans la même zone, larguant deux missiles air-sol. Ces incidents n'ont pas fait de victimes.

5. Du côté libanais de la Ligne bleue, des manifestants se sont périodiquement rassemblés aux points chauds que j'avais déjà recensés dans mes rapports précédents, à savoir la colline Sheikh Abbad, à l'est de Hula, et Fatima gate, à l'ouest de Metulla, pour jeter des pierres et autres objets en direction du personnel militaire israélien à travers la Ligne bleue. La tendance, que j'avais relevée dans mon dernier rapport, à une diminution du nombre d'incidents et à



une réduction du nombre des manifestants, s'est poursuivie. Il y a eu un incident le 17 décembre, un manifestant ayant lancé des pétards du côté israélien de la colline Sheikh Abbad : un soldat libanais a tiré sur lui, le blessant à la jambe.

6. L'administration civile, dans le sud, a été un peu renforcée au cours de la période considérée, à la faveur, en grande partie, du succès des élections municipales tenues dans le sud du Liban au début de septembre, qui ont vu une forte participation des électeurs. Les systèmes de communication, de santé et de protection sociale ainsi que les services postaux, ont continué de progresser lentement sur la voie de l'intégration au reste du pays. Le contingent d'un millier d'hommes de la Force mixte de sécurité libanaise, composée de membres de l'armée et des forces de sécurité intérieure, a continué d'opérer dans les secteurs d'où Israël s'est retiré l'année dernière, et ils ont intensifié leur activité le long de la Ligne bleue, intervenant à plusieurs reprises pour écarter les atteintes potentielles à la paix et à la sécurité.

7. Le Gouvernement libanais a continué à avoir pour position que tant qu'il n'y aura pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises ne seront pas déployées le long de la Ligne bleue. Dans le vide ainsi créé, le Hezbollah a accru sa présence visible près de la Ligne bleue, au moyen des réseaux de positions mobiles et de plusieurs positions fixes. En août, le Hezbollah s'est implanté dans le voisinage de Ghajar, village que traverse la Ligne bleue, et dont deux tiers sont du côté libanais, un tiers du côté israélien. Les affrontements, dans cette zone, ont jusqu'à présent pu être évités grâce à la retenue manifestée par les deux parties. Le Hezbollah a continué à organiser des services sociaux, médicaux et éducatifs dans la population locale des zones proches de la Ligne bleue.

8. À plusieurs reprises, des membres du Hezbollah ont entravé la liberté de mouvement de la FINUL. Cette liberté de mouvement a été rétablie après que la FINUL eut signalé des cas précis aux autorités libanaises, mais les entraves à la liberté de mouvement demeurent fréquentes.

9. La FINUL a continué de concentrer ses opérations sur la Ligne bleue et la zone adjacente, où elle s'est efforcée de maintenir le cessez-le-feu par des patrouilles, des activités d'observation à partir de positions fixes et des contacts étroits avec les parties

pour mettre fin à des violations et empêcher une escalade.

10. La FINUL a continué à aider la population civile sous forme de soins médicaux, de travaux, d'approvisionnement en eau, d'équipement et de services à l'intention des écoles et des orphelinats et de fournitures de services sociaux aux indigents. Cette assistance a été apportée à l'aide de ressources mises à sa disposition par des pays fournisseurs de contingents. Les centres médicaux et les équipes mobiles médicales ont fourni chaque mois des soins médicaux à environ 5 000 civils. Un programme de soins dentaires sur le terrain a permis de traiter environ 200 cas par mois. Une assistance vétérinaire a été fournie dans certains villages situés dans la zone d'opérations de la FINUL. La FINUL a coopéré étroitement pour les questions humanitaires avec les autorités libanaises et les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations et institutions spécialisées au Liban.

11. Les Nations Unies ont continué à faciliter la fourniture d'une aide internationale au Gouvernement libanais en vue du déminage du sud du Liban, sous l'étroite supervision de mon Représentant personnel, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Un mémorandum d'accord a été conclu entre les Émirats arabes unis et le Liban, et un groupe international d'appui à l'action antimines a été créé, afin de faire converger l'action de 22 pays qui s'occupent de déminage au Liban. Une cellule de coordination de l'action antimines à l'échelle régionale, établie par le service de l'action antimines des Nations Unies à Tyr, a continué à accroître sa capacité de coordination opérationnelle, de contrôle de la qualité des opérations et de gestion des informations pour l'action antimines menée par les Nations Unies au Liban.

12. L'inquiétude que cause le nombre de mines et de munitions non explosées au Liban s'est encore accrue quand en décembre les forces de défense israéliennes ont remis à la FINUL d'abondantes informations sur la présence de champs de mines supplémentaires, dans la zone considérée, très souvent tout près de la Ligne bleue.

13. Les mines ont fait plusieurs victimes civiles. Depuis juillet, deux civils sont morts et 10 ont été blessés par l'explosion de mines ou de munitions.

Durant la période considérée, la FINUL a détruit plus de 368 mines et lots de munitions non explosées.

14. Les discussions entre les Nations Unies et Israël sur les questions que soulèvent les vidéocassettes, filmées par la FINUL, des événements liés à l'enlèvement par le Hezbollah de trois soldats israéliens le 7 octobre 2000 ont progressé (voir S/2001/714, par. 10).

15. Mon Représentant spécial travaille en collaboration étroite avec le PNUD et avec la Banque mondiale pour faciliter le financement et la mise en oeuvre de projets de développement dans le sud du Liban, en faisant connaître, publiquement ou en privé, les besoins dans cette partie du pays. Le PNUD a continué à diriger les efforts que fait le système des Nations Unies, avec les autorités libanaises, en faveur du développement et du relèvement du sud du Liban.

III. Questions d'organisation

16. La reconfiguration et le redéploiement de la FINUL se sont déroulés comme prévu dans mon rapport du 30 avril de l'an dernier (S/2001/423). Après le rapatriement du bataillon népalais et de l'unité de logistique polonaise à la fin de juillet, les bataillons finlandais et irlandais ont été rapatriés respectivement en octobre et en novembre. La FINUL s'est retirée de plusieurs positions situées à l'arrière et a déployé les troupes à proximité de la Ligne bleue. On trouvera ci-joint une carte montrant le déploiement actuel de la FINUL.

17. Après les changements qui viennent d'être mentionnés, au 31 décembre, la FINUL était composée de 3 494 hommes des pays suivants : Fidji (458), France (233), Ghana (811), Inde (819), Italie (52), Pologne (483) et Ukraine (638). Dans l'accomplissement de ses tâches, la FINUL a bénéficié du concours de 51 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). En outre, elle employait 448 civils dont 135 recrutés sur le plan international et 313 recrutés localement.

18. Le général de division Lalit Mohan Tewari a été nommé commandant de la Force et a pris ses fonctions le 19 août 2001. M. de Mistura est toujours mon Représentant personnel à Beyrouth.

19. Je regrette d'annoncer le décès d'un membre ghanéen de la Force, qui est mort de cause naturelle. Depuis la création de la FINUL, 239 membres de la Force ont trouvé la mort : 78 par balle ou explosion de bombe, 101 à la suite d'accidents et 60 d'autres causes. Au total, 344 ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion d'une mine ou d'une bombe.

IV. Questions financières

20. Par ses résolutions 55/180 B du 14 juin 2001 et 56/214 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale avait ouvert un crédit d'un montant brut de 143 millions de dollars, équivalant à un taux mensuel de dépenses brutes de 11,9 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 janvier 2002, comme je le recommande au paragraphe 29 plus bas, le coût de son fonctionnement serait limité au taux mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

21. Au 15 décembre 2001, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL pour la période allant de sa création jusqu'au 31 décembre 2001 se montait à 166,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies se montait à 1 979 100 000 dollars.

V. Observations

22. La situation a généralement été calme dans la zone d'opérations de la FINUL, le nombre d'incidents et le niveau des tensions constatés depuis mon dernier rapport ayant été faible. Les opérations de la FINUL restent orientées vers la Ligne bleue et les zones voisines, et elle a travaillé avec les parties pour éviter les violations, y remédier, et dissiper les tensions.

23. Dans le secteur des fermes de Chebaa, les graves violations du cessez-le-feu demeurent préoccupantes. Il semble qu'au cours des derniers mois, les deux parties aient fait preuve de plus de retenue à cet égard. J'espère que cela indique une volonté nouvelle des deux parties d'honorer pleinement leurs obligations en ce qui concerne la Ligne bleue. Le fait que les incursions israéliennes dans l'espace aérien libanais

souverain se poursuivent semble pourtant faire craindre le contraire. Je souligne une fois de plus qu'il est indispensable que toutes les parties concernées respectent la Ligne bleue, comme l'a à plusieurs reprises demandé le Conseil de sécurité, et qu'elles cessent toutes les violations de celle-ci et s'abstiennent de tout acte qui pourrait contribuer à déstabiliser la situation.

24. Le Gouvernement libanais a continué à prendre des mesures pour rétablir son autorité effective dans l'ensemble de son territoire, mais cette action s'est limitée au renforcement des forces de sécurité présentes et à un appui à l'administration locale, sans comporter de déploiement supplémentaire de forces armées libanaises. Le Gouvernement libanais a continué de laisser le Hezbollah opérer à proximité de la Ligne bleue. Le Gouvernement devrait prendre de nouvelles mesures pour étendre son autorité à l'ensemble du sud du Liban, comme le Conseil lui a tout dernièrement demandé dans sa résolution 1365 (2001). Il devrait également faire un effort plus énergique et plus concerté pour fournir à nouveau les services essentiels à la population de la région et y déployer l'armée.

25. Dans mon rapport du 22 janvier 2001 (S/2001/66), j'ai constaté que la FINUL avait pour l'essentiel mené à bien deux des trois parties de son mandat et qu'elle avait effectivement assumé les fonctions d'une mission d'observation. J'ai noté pourtant que compte tenu de la situation dans la région, ses tâches devraient être effectuées à la fois par des fantassins armés et par des observateurs non armés. Je recommandais donc une reconfiguration échelonnée de la Force, dont les effectifs se rapprocheraient de 2 000 hommes tous grades confondus, et seraient soutenus par des observateurs militaires non armés de l'ONUST, dont les effectifs resteraient inchangés.

26. Compte tenu de la demande qu'a formulée le Conseil de sécurité dans les paragraphes 3 et 4 de sa résolution 1365 (2001), je recommande que la reconfiguration proposée ait lieu comme il est indiqué au paragraphe 10 de mon rapport du 30 avril 2001 (S/2001/423). La situation sur le terrain continue à rendre nécessaire une démarche prudente. Comme il faut harmoniser la reconfiguration avec le calendrier normal de relève des contingents, il faudra que les nouvelles réductions opérées pour achever la reconfiguration commencent en juin de cette année. L'essentiel de cette réduction sera réalisé par le non-

remplacement du contingent fidjien et par la diminution des effectifs du bataillon ukrainien, à moins de la moitié de son effectif habituel, la composante « déminage » de celui-ci étant cependant conservée. La Force verrait alors son effectif stabilisé à près de 2 000, tous grades confondus, à la fin de 2002.

27. Le Groupe d'observateurs du Liban devient progressivement plus mobile; cependant, compte tenu de la situation sur le terrain et du rôle à long terme de l'ONUST dans la région, il maintiendra des bases de patrouille où seront logés les observateurs. La sécurité y sera assurée pour l'essentiel par la FINUL, ce qui devrait libérer des observateurs qui pourront être affectés à des patrouilles, des investigations et des fonctions de liaison.

28. La FINUL reconfigurée continuera à contribuer à la stabilisation dans le sud du Liban, en surveillant la Ligne bleue. Étant donné les tensions existant dans la région, il est indispensable que les Nations Unies apportent un appui politique et diplomatique aux parties pour les amener à établir une paix et une sécurité durables. C'est pourquoi mon Représentant personnel poursuivra activement ses efforts actuels, en étroite collaboration avec M. Terje Roed-Larsen, mon Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

29. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 9 janvier 2002 (S/2002/40), le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies me transmettait la demande de son gouvernement tendant à ce que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois. Au vu de la situation dans la région, le Conseil de sécurité pourra décider de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 2002, dans l'esprit des indications consignées au paragraphe 26 ci-dessus.

30. Je dois encore une fois appeler l'attention sur la grave insuffisance des ressources financières mises à la disposition de la Force. Les contributions non acquittées s'élèvent à ce jour à 166,5 millions de dollars. Cette somme est l'équivalent de ce qui est dû aux États Membres qui fournissent les contingents dont la Force est constituée. Je lance un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent leurs contributions rapidement et dans leur intégralité et pour qu'ils règlent tous les arriérés. Je sais gré aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force de leur compréhension et de leur patience.

31. En conclusion, je tiens à rendre hommage à M. de Mistura, mon Représentant personnel, ainsi qu'au général de division Tewari et aux hommes et aux femmes placés sous son commandement pour la façon dont ils se sont acquittés de leurs tâches. La discipline dont ils ont fait preuve et leur comportement exemplaire sont tout à leur honneur et font honneur à l'Organisation des Nations Unies.
